

Valérie Pécresse ou l'impossible sincérité d'une candidate des Yvelines



On a beaucoup commenté le meeting du Zénith de Valérie Pécresse : manque de talent oratoire, voix souvent mal placée, ton inapproprié, récit qui sonne faux, images et métaphores convenues, absence d'imagination, ridicule de la gestualité. Les médias ont souligné son manque de sincérité. C'est évident. Mais plus profondément – et plus dramatiquement pour le pays – ne s'agit-il pas d'une impossibilité acquise par la fréquentation d'un petit monde obsédé par le pouvoir à n'importe quel prix ? Comme nous allons le voir, le rappel d'un certain nombre de faits et leur mise en perspective en dit long sur la candidate et ses amis des Yvelines.

« *La France coule dans mes veines* », a-t-elle lancé à la foule. Il serait bien sûr injuste d'imaginer qu'elle aurait appris sans émotion les attentats de Charlie Hebdo et du

Bataclan en 2015 ou de la promenade des Anglais en 2016. Mais ces mots empruntés à un Romain Gary mort en 1980 et réutilisés avec une belle démagogie par les uns et les autres ne prétendirent jamais, chez lui, rassurer des Français inquiets de voir la France disparaître. Comment cette candidate à la présidence de la République pourrait-elle échapper au somnambulisme de son parti ? Le département des Yvelines où elle fit ses classes et fut élue députée pour la première fois en 2002 ne l'a-t-il pas disposée, année après année, à l'imprévoyance, à l'inconséquence, à l'impuissance et, pour finir, à une inévitable hypocrisie dans la conquête du pouvoir ?

Reconnaissant qu'elle n'était pas le meilleur orateur de la campagne, elle s'est réfugiée dans une explication peu convaincante : « Moi, je suis une faiseuse ». Valérie Pécresse serait une femme d'action. Là serait sa vraie nature. Aussi, avec elle, n'y aura-t-il « pas de fatalité au Grand Remplacement ». Laissons les exégèses sur l'emploi de ce mot, regardons ce qu'il en est dans son département !

Un département peu exemplaire

Les Yvelines comptent, et ce n'est tout de même pas rien, plusieurs anciens ministres qui se réclament du gaullisme : Pierre Bédier, ancien secrétaire d'État de Jacques Chirac, chargé des programmes immobiliers de la Justice, notamment de la construction des prisons, a été condamné en 2009 à cinq ans d'inéligibilité pour « corruption passive » et « recel d'abus de bien sociaux ».

Cet ancien maire de Mantes-la-Jolie, auquel le magazine Marianne consacra un dossier sur ses accointances avec la mouvance musulmane rigoriste, retrouva en 2014, après avoir purgé sa peine, son fauteuil de président du Conseil départemental. « T'es Bédier ou pas Bédier ? », telle est la question posée dans certains quartiers aux candidats à une élection. Cette question qui se moque des appartenances politiques montre clairement que le système électoral repose

désormais sur la compromission. Valérie Pécresse, ancienne conseillère du Président de la République Jacques Chirac, fut ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche de Nicolas Sarkozy, puis son ministre du Budget et le porte-parole du gouvernement. Tête de liste dans les Yvelines lors des élections régionales, elle a été réélue en 2021 présidente de l'Île-de-France. Candidate à la Présidence de la République, il lui est reproché depuis quelques jours d'avoir fait voter des étrangers lors de la primaire des Républicains. Enfin Gérard Larcher, ancien ministre aux Relations du travail, puis à l'Emploi et à l'Insertion professionnelle des jeunes sous Jacques Chirac, ancien maire de Rambouillet, sénateur des Yvelines depuis 1986, a été réélu en 2020 président de la Haute-Assemblée pour la quatrième fois.

Ce département a connu plusieurs attentats islamistes : en juin 2016, à Magnanville, un commandant de police du commissariat des Mureaux et sa femme adjointe administrative du commissariat de Mantes-la-Jolie furent assassinés à l'arme blanche à leur domicile sous les yeux de leur enfant de trois ans ; en octobre 2020, Samuel Paty, professeur d'histoire-géographie au collège de Conflans-Sainte-Honorine, fut décapité à la sortie de ses cours. En avril 2021, une policière fut plaquée contre le mur du commissariat de Rambouillet et assassinée à coups de couteau au cri de « Allahu akbar ».

À Trappes, bastion français du djihadisme d'où partirent une soixantaine de jeunes pour la Syrie, deux enseignants furent mis sous protection policière avant de se sentir obligés de quitter la ville. À Ecquevilly, Gérard Larcher lui-même fut exfiltré par son officier de sécurité alors que des salafistes manifestaient sous les fenêtres de la mairie où il participait à une réunions avec les élus.

Des donneurs de leçons sans vergogne

Qui sait qu'au lendemain des attentats du Bataclan de novembre 2015, le Sénat décida l'installation de grilles

infranchissables autour du Palais du Luxembourg, renouant ainsi sans le dire avec les idées de frontière et de mur si décriées par Les Républicains et leurs alliés centristes au nom de la construction européenne et de l'accueil de l'autre ?

Qui sait également que le président du Sénat s'est fait remettre le 9 juillet 2020 le rapport de la commission d'enquête sénatoriale sur « la radicalisation islamiste et les moyens de la combattre » et que, trois mois plus tard, le 16 octobre 2020, Samuel Paty était décapité ? Or, qu'apprend-on en lisant le compte rendu de la dernière réunion de cette commission d'enquête ? Tout d'abord que le CCIF (Collectif contre l'islamophobie en France) n'a pas daigné se présenter devant la commission qui l'avait convoqué. Et surtout que ni la présidente de la commission ni le bureau du Sénat ne l'ont poursuivi en justice comme ils auraient dû le faire conformément à l'article 6 de l'ordonnance du 17 novembre 1958. Cette ordonnance dispose en effet que « la personne qui ne comparaît pas ou refuse de déposer ou de prêter serment devant une commission d'enquête est passible de deux ans d'emprisonnement et de 7 500 euros d'amende ». Au lendemain de la mort de Samuel Paty, le CCIF sera considéré par le ministre de l'Intérieur, Gérald Darmanin, comme « manifestement impliqué » dans cet assassinat. Aussi sa dissolution sera-t-elle prononcée le 2 décembre 2020 en Conseil des ministres.

Ce renoncement du Sénat à exercer son droit de coercition n'empêcha pas le président Gérard Larcher, le 28 août 2020, après un été marqué par des actes de violences, de dénoncer « l'impuissance de l'État régalien » et de déclarer qu'il attendait « que, sur ces sujets, on arrête uniquement d'avoir des mots, des incantations, et que l'ordre et l'état de droit soient assurés ». Quant à Valérie Pécresse, elle estima que la sanction était « l'angle mort » d'Emmanuel Macron. L'hypocrisie de ces déclarations est le refuge de l'impuissance et du manque de courage qui paralysent depuis des années l'action politique.

« Valérie Pécresse, la Tigresse », dixit un expert en courage

On aurait pu croire qu'après le meeting catastrophique de la candidate des Républicains, ceux-ci se seraient ressaisis. Pas du tout ! La recevant dans son département de Vendée, Bruno Retailleau, devenu en 2014 président du groupe LR par la grâce de Gérard Larcher, lança à ses troupes : « Clemenceau, le Tigre ! Valérie Pécresse, la Tigresse ! » Il parlait en expert ! Forcé en cette années 2014 par le tribunal administratif de Nantes de retirer sa crèche du conseil départemental de Vendée qu'il présidait, Bruno Retailleau déclara à la presse qu'il organiserait « une exposition de crèches du monde » à Noël 2015, en s'armant juridiquement au préalable. Que ne s'est-il armé de courage pour tenir son engagement !

Qui a vu le 23 janvier 2015 l'émission « Bibliothèque Médicis » sur la chaîne parlementaire Public Sénat, n'a peut-être pas oublié le silence de Bruno Retailleau devant l'attitude désobligeante d'un Jean-Pierre Elkabbach remettant à sa place la jeune Lydia Guirous qui venait de publier *Allah est grand, la République aussi*. Dénonçant vivement le communautarisme et la montée de l'islam radical, celle-ci avait osé s'en prendre au président du lycée privé musulman Averroès de Lille, présent autour de la table. Ce défenseur des jeunes filles voilées qui avaient été exclues de leur établissement dans les années 1990 déclarera en 2018 au journal La Croix : « Nous ne faisons pas partie des Frères musulmans. En revanche, nous nous inscrivons dans leur courant de pensée ». Cet homme d'origine marocaine finit par prendre la tête de l'UOIF (Union des organisations islamiques de France) dont il était membre depuis sa création en 1983. Il en abandonna le nom en 2017 pour l'appeler « Les Musulmans de France ». Eux non plus ne se sont pas présentés en 2020 devant la commission s'enquête sénatoriale qui les avait convoqués.

Lors de cette émission Bruno Retailleau est resté étonnamment silencieux. Quelques jours plus tard, le professeur de philosophie de ce lycée musulman donna sa démission et dénonça

dans une tribune de Libération « l'antisémitisme quasi culturel de nombre d'élèves ». Rappelons pour mémoire que le président de la région des Hauts-de-France, Xavier Bertrand, suspendit en 2019 une subvention au lycée Averroès après avoir appris qu'il était financé par le Qatar. Précisons qu'en octobre 2021, à l'issue d'un bras de fer juridique, la région fut sommée par le Conseil d'État de verser cette subvention.

Le renoncement à l'exposition sur « les crèches du monde », l'abandon de la jeune Lydia Guirous à la suffisance de Jean-Pierre Elkabbach, le refus de poursuivre en justice le CCIF et l'ex-UOIF, voilà quelques signes qui ne trompent pas. « Valérie Pécresse, la Tigresse ! », il fallait oser. Face aux dangers qui menacent l'unité de la communauté nationale, Les Républicains apparaissent de plus en plus aux yeux des Français comme d'inconséquents « tigres de papier ».

La « laïcité à la française » selon un poids lourd des Yvelines

Souvenons-nous de ce que Gérard Larcher déclarait le 31 août dernier au micro de Léa Salamé sur France Inter : « Je ne sais pas comment on interdit le salafisme ou comment on interdit les formes d'intégrisme. Je crois qu'il faut répandre en tous les cas les valeurs d'ouverture, de partage, de tolérance dans le respect des religions et dans le respect de croire et de ne pas croire. » Et le président du Sénat de conclure : « On en revient à la laïcité à la française ».

Dans les Yvelines, cela fait longtemps que les élus s'efforcent de faire passer leur impuissance pour de la tolérance. Tout a commencé par une incroyable absence de vigilance. C'était en 1982, l'année où fut créée l'association Tariq ibn Ziyad. Cette association qui fête cette année son quarantième anniversaire a donné son nom au Centre islamique et à la Mosquée des Mureaux. Tariq ibn Ziyad est le nom d'un chef militaire qui en 711 débarqua au sud de la péninsule ibérique avec 7 000 hommes pour y conduire la première grande expédition musulmane. D'où le nom de Gibraltar (Djebel al-

Tariq) qui signifie la « montagne de Tariq ».

Alors que l'on débattait hier dans nos médias du déboulonnage des grandes figures de notre histoire, quel responsable politique s'est offusqué qu'un centre culturel islamique pût porter, depuis quarante ans, le nom d'un conquérant musulman ? Demain, nos glorieux ministres des Yvelines nous expliqueront peut-être que Tariq ibn Ziyad, loin d'être uniquement un chef militaire musulman, fut aussi le premier théoricien de la « laïcité à la française ».

Jérôme Serri